

Note de synthèse et de propositions option constructions publiques :

Intercommunalité « Demain autrement »
Direction Générale des Services

Note à l'attention des élus

Objet : Stratégie de coopération territoriale permettant d'engager une politique de transition énergétique du territoire s'inscrivant dans le Plan Climat Air Energie (PCAÉ)

Les experts du GIEC (Groupe International d'Experts sur le Climat) ont réévalué le scénario du réchauffement climatique à + 4°C. Les conséquences du changement climatique sont de plus en plus visibles : sécheresses, catastrophes naturelles, etc. et l'actuelle crise énergétique montre la nécessité d'agir.

Les collectivités territoriales sont en première ligne pour peser dans la stratégie d'adaptation au changement climatique.

Dans ce contexte, nous pouvons nous demander comment la mise en œuvre d'une politique de transition énergétique du territoire de l'intercommunalité « Demain autrement » s'inscrivant dans le Plan Climat Air Energie (PCAÉ) peut-elle être un levier de coopération et de solidarité interterritoriale permettant l'atteinte d'objectifs ambitieux ?

Pour y répondre, nous étudierons dans un premier temps, les enjeux de la coopération territoriale, pour engager une transition énergétique du territoire (I), puis, dans un second temps, la stratégie permettant de conjuguer la coopération territoriale avec les objectifs d'une politique de transition énergétique s'inscrivant dans le Plan Climat Air Energie (PCAÉ) (II).

I) Les enjeux de la coopération territoriale pour engager une transition énergétique du territoire

A) Une stratégie nationale qui s'organise pour s'adapter au changement climatique

1) Une stratégie qui se décline à partir de dispositifs d'envergure nationale

A la suite de l'« Accord de Paris », la France a souhaité mettre en place plusieurs dispositifs en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Nous pouvons citer la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) qui transcrit les objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

Concrètement, il s'agit d'un plan d'actions sur dix ans pour réduire la consommation d'énergie fossile et assurer une transition claire, juste et durable pour tous les français. En complément, la France s'est dotée d'une « Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) et d'un « Plan National d'Adaptation au Changement Climatique » (PNACC) fixant les orientations stratégiques en matière d'énergie et de climat.

En mars 2023, la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, vient compléter les dispositifs existants.

2) Un soutien technique et financier

S'engager dans une démarche de transition énergétique nécessite de lourds investissements. Pour que les orientations nationales puissent être mise en œuvre par les collectivités, un outil de soutien technique et financier a été créé. Il s'agit de la « Banque des territoires ». Plus qu'un outil de financement, elle intervient aussi pour lutter contre les fractures territoriales. Il s'agit ainsi de soutenir les collectivités ayant peu de moyens humains ou financiers mais voulant mener une politique de transition énergétique ambitieuse. En complément, l'ADEME peut également aider les projets.

B) Des compétences partagées en matière de transition énergétique qui incitent à une coopération des collectivités

1) La répartition des compétences répond à une logique précise

Les grandes orientations pour le climat à l'échelle nationale se traduisent au niveau territorial à travers l'intervention des Régions et des Intercommunalités.

En effet, au niveau Régional, la planification joue un rôle primordial, à travers notamment le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

La région a également un rôle de coordination des études, de diffusion de l'information, de promotion en matière d'efficacité énergétique.

Un programme régional pour l'efficacité énergétique ainsi qu'un schéma régional biomasse, constituent autant d'outils et de compétences mobilisables.

Au niveau intercommunal, il y a une responsabilité en terme d'investissements structurants sur le plan énergétique. En effet, à travers leurs politiques, elles peuvent avoir un impact direct sur la transition énergétique. Par exemple, l'urbanisme et l'aménagement peuvent contribuer à faire émerger des projets d'approvisionnement en énergie renouvelable (centrale, photovoltaïque, ou éolien, etc.).

Elles ont également en charge la production de Plan Climat Energie Territoriaux (PCAET) comprenant un diagnostic chiffré, un programme d'actions et un dispositif de suivi.

2) Les bénéfices d'une coopération

Nous avons vu que les compétences étaient partagées au niveau territorial. Il convient de s'interroger sur l'intérêt de se lancer dans une logique de coopération entre les collectivités. L'exemple du pays de Brest est particulièrement éclairant.

Fortement investis dans la coopération territoriale, les bénéficiaires sont dans un premier temps financiers : économie d'échelle, mutualisation de moyens humains et financiers, accompagnement et solidarité des territoires ruraux (par exemple, prise en charge du PCAET, générant une économie de 50 000 € pour la collectivité).

Par ailleurs, l'exemple des appels à projets et la réponse constitue un des points forts d'une logique de coopération. Là encore, l'exemple de Brest et de ses partenaires est intéressant, puisqu'en créant une alliance de collectivités, ils augmentent les chances d'être lauréat par rapport à plusieurs candidatures séparées que les collectivités auraient pu soumettre.

Après avoir vu les enjeux de la transition énergétique du territoire et ceux de la coopération des collectivités, il convient désormais de s'intéresser à la stratégie que pourrait mettre en

place l'intercommunalité « Demain autrement » pour conjuguer coopération territoriale et transition énergétique.

II) Une stratégie permettant de conjuguer la coopération territoriale avec les objectifs d'une politique de transition énergétique s'inscrivant dans le Plan Climat Air Energie de l'intercommunalité « Demain autrement ».

A) Définir les actions permettant d'atteindre les objectifs du Plan Climat Air Energie

1) L'approvisionnement énergétique : vers davantage de production renouvelable

A l'image du pays de Brest, il convient d'identifier les synergies et potentiels au niveau de la région des « 4 inter'ko ». En effet, la communauté de communes rurales « Petite du Nord » présente des potentiels valorisables en terme d'approvisionnement énergétique. Il apparaît que le foncier est facilement valorisable pour de la géothermie. En complément, la disponibilité de foncier est intéressant pour l'installation de centrales photovoltaïques produisant de l'électricité renouvelable.

Du côté de la communauté d'agglomération « Moyenne de l'Ouest », c'est un potentiel éolien qui existe. Il faudra néanmoins veiller à identifier un foncier suffisamment éloigné des habitations (500 mètres).

Enfin la « Communauté urbaine du Sud » pourrait également être intéressante pour la production solaire.

En effet, le potentiel de toiture, d'ombrières de parking, pourrait être exploité.

Ainsi, en multipliant les sources d'approvisionnement en énergie renouvelable en exploitant les potentiels des intercommunalités limitrophes, en ajoutant les actions au niveau de l'intercommunalité « Demain autrement », nous pourrions envisager d'atteindre l'objectif fixé d'augmenter de 50% la production d'énergie renouvelable.

2) Déplacements et aménagements : vers une décarbonation des mobilités

L'exemple du cluster dano-suédo-norvégien de recherche et développement est relativement inspirant car il porte sur l'utilisation de biogaz et de biométhane dans les transports (BIOGAZ 2020).

S'agissant du déplacement, il convient d'adopter une politique d'aménagement du réseau de transport à l'échelle régionale. C'est l'un des moyens de contribuer à l'« autosolisme », un seul conducteur dans sa voiture, générant d'importantes émissions de gaz à effet de serre, comparativement aux transports en commun. Pour que les habitudes changent, le réseau de transport doit être fiable, accessible sur le territoire (maillage) et rapide.

L'encouragement au covoiturage dans les « zones blanches », dans les territoires ruraux par exemple est à développer (aides financières par exemple).

Enfin, une réelle logique de planification évitant l'étalement urbain, notamment par l'application du « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) constitue également un outil pertinent pour s'engager vers une décarbonation des mobilités à hauteur de 30% d'ici 2030.

La zone d'activité s'étalant sur trois Collectivités : Demain autrement, Petite Nord et Grande Sud pourrait faire l'objet d'une attention et d'un traitement en priorité.

3) Le patrimoine bâti : vers une baisse de la consommation énergétique des ménages, des bâtiments publics et industriels

Afin de lutter contre la précarité énergétique des ménages, il convient de lancer des opérations incitant et aidant les propriétaires à mener des travaux de rénovation énergétique (isolation) des logements.

A ce sujet, « Demain autrement » doit être exemplaire et se mettre en conformité avec son PCAET concernant l'OPAH. Un plan de rénovation des logements est donc à prévoir.

Concernant les bâtiments publics et tertiaires, le décret Eco Energie tertiaire, oblige déjà les propriétaires des bâtiments donc la surface de planché est supérieure à 1000 m² à mener des travaux conduisant à réduire les consommations d'énergie : - 40% d'ici 2030, - 50% d'ici 2040 et - 60% d'ici 2050.

B) Bâtir une gouvernance interterritoriale en s'équipant de structures dédiées à la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie

1) La création d'un Pôle

A l'image du Pôle Métropolitain de Brest qui a fait ses preuves, la création d'un pôle regroupant les quatre intercommunalités ; Demain autrement, Petite Nord, Moyenne de l'Ouest et Grande du Sud semble pertinent. Il s'agit de bâtir un instrument de coopération entre ces collectivités pour notamment mutualiser des ressources. En effet, la liste des actions précitées ne pourrait être la seule initiative de l'intercommunalité, dont le budget ambitieux de 20 Millions d'euros annuel consacrés à la transition énergétique ne saurait suffire à toutes les financer.

Les principales missions de ce pôle, avec un personnel dédié, sont d'assurer les politiques publiques en terme de Mobilité, de Santé, d'Energie et de Climat de cette façon – en étant mutualisées, ces politiques publiques sont moins coûteuses.

En complément, un rôle important de recherche de financements extérieurs : région, appels à projets nationaux ou européens est facilité ?

Enfin, ce pôle peut porter la concertation entre les collectivités et les parties prenantes afin, notamment, d'animer et sensibiliser les élus et porter les projets dans la durée.

2) L'agence technique commune

La coopération doit se traduire par la mise en place d'une institution technique à visée opérationnelle. L'exemple d'Emergence pour le pays de Brest est, là aussi intéressant.

Cette agence doit être dotée de capacités, d'analyse et de moyens pour conduire ses propres études.

Elle complète ainsi le travail initié par le pôle.

3) Des entreprises publiques locales

Créer des opérateurs économiques capables de contribuer à la réalisation d'une partie des objectifs fixés en matière d'énergie renouvelable et de climat, constitue un atout à étudier de près.

L'exemple de Sotraval à Brest en transformant des déchets pour alimenter un réseau de chaleur urbain est particulièrement inspirant.

Elle apporte par ailleurs une expertise opérationnelle aux collectivités actionnaires, comme par exemple pour le lancement d'un Marché Global de Performance (MGP), basé sur un Contrat de Performance Energétique (CPE) sur de la rénovation énergétique.

En effet, ce type de contrat, pouvant par ailleurs faire l'objet de tiers financement, est particulièrement, complexe à monter et à suivre, en particulier pour de petites collectivités peu expérimentées en la matière.

En conclusion, nous avons vu que les enjeux de transition énergétique doivent nécessairement s'accompagner d'une coopération interterritoriale afin d'atteindre des objectifs ambitieux en matière de production d'énergie renouvelable ou de décarbonation des mobilités. Les sujets étant complexes et les articulations, entre collectivités nombreux, la structuration d'une gouvernance à partir de structures dédiées constitue l'une des conditions de réussite d'une telle démarche.